*Maître de l’Ouvrage :*



**Mairie de Lentilly**

15, Rue de la Mairie

69210 - LENTILLY

-------------

**Rénovation énergétique du centre d’animation**

Place de l’Europe – 69210 LENTILLY

**DOSSIER DE CONSULTATION**

Mars 2023 – Indice 3

**C.C.T.P.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

**LOT 04**

**PLATRERIE – PEINTURE**

**TROIS C sarl**

**Cabinet d'architecture**

55, Avenue Guigue – 01600 TREVOUX

Tél : 04 72 52 12 12 - Email : sophie.auguste@trois-c.fr

**BEL - Bureau d’Etudes Lyonnais**

**BET Fluides – Thermiques - CSSI**

5, Rue Edisson – 69500 BRON

*Tél : 06 73 00 17 12 – Email : remy.digonnet@bel-sas.fr*

**SOMMAIRE**

1. Article 1 : Dispositions gÉnÉrales 3

1.1. Objet du marché 3

1.2. Phasage des travaux 3

1.3. Décomposition en lots des prestations 3

2. Article 2 : Specifications particulieres 4

3. Article 3 : SpÉcifications TECHNIQUES DES OUVRAGES 5

3.1. Spécifications techniques générales 5

3.2. Spécifications techniques générales 5

3.2.1. Matériaux 5

3.2.2. Cloisons 5

3.2.3. Doublage périphérique + isolation sur mur béton : 6

3.2.4. Encadrement bois 6

3.2.5. Plafonds 7

3.2.6. Peinture 7

3.2.7. Étanchéité à l’air 9

3.2.8. Acoustique 10

4. Spécifications techniques particulières pour 11

4.1. Installation de chantier 11

4.2. Ébrasement bois intérieures pour portes 11

4.3. Ébrasement bois intérieures pour fenêtres 11

4.4. Reprise de doublage avant pose ébrasement 12

4.5. Reprise de doublage devant ouverture rebouchée 13

4.6. Reprise peinture 13

4.7. Peinture sur ébrasement 13

4.8. Contre-cloison technique – 2 Glasroc 13 14

4.9. Peinture murale 14

4.10. Peinture sous face toiture 15

4.11. Nettoyage général 15

4.12. D.O.E. 15

# Article 1 : Dispositions gÉnÉrales

## Objet du marché

Le projet concerne la rénovation énergétique de la Mairie et du centre d’animation de Lentilly.
La commune a été assistée par la Alte 69 pour faire une étude de faisabilité sur ces 2 bâtiments.

Les faisabilités mais en avant les travaux suivants :

* Bâtiment Mairie :
	+ La mise en place d’une régulation de chaleur
* Bâtiment Centre d’animation :
	+ Changement des menuiseries
	+ De faire une ITE
	+ De reprendre la production d’ECS et la régulation
	+ Un changement des luminaires

## Phasage des travaux

L’ensemble des prestations sera réalisé en plusieurs phases entre les mois de **Juillet 2023 et Septembre 2023**, selon le planning annexé au dossier de consultation.

L’Entreprise réalisera ses prestations en bonne intelligence avec les autres intervenants.

## Décomposition en lots des prestations

Les travaux sont répartis en lots dont la liste figure ci-dessous :

Lot 01 MACONNERIE – DEMOLITION – REPRISE DE SOL

Lot 02 ISOLATION THERMIQUES EXTERIEURES – ENDUIT

Lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE

**Lot 04 PLATRERIE – PEINTURE**

Lot 05 PLOMBERIE – CVC – RESEAUX DE CHALEUR

Lot 06 ELECTRICITE – CFO & CFA

Lot 07 SOUS FACE BOIS – REPRISE DESCENTE EP

# Article 2 : Specifications particulieres

L’Entreprise aura à sa charge :

- les études, plans d’exécution, dessins, nomenclatures nécessaires à la réalisation de ses prestations,

- tous les documents d'Exécution (calculs, plans, détails d’exécution), et leur transmission à qui de droit pour approbation avant toute réalisation,

- la mise en place des installations de chantier,

- la reprise des doublages existants autour des menuiseries déposées,

- la réalisation des peintures murales,

- la réalisation d’habillage intérieur des nouvelles menuiseries,

- la mise en peinture de parois, de plafonds, de retombées, de menuiseries, de plinthes, de tuyauteries,

- l’ensemble des prestations définies dans ce présent C.C.T.P., permettant la réalisation entière de l’opération,

- le tri et l’enlèvement de tous les emballages, terres excédentaires, déchets, et gravois aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées, des accès, des abords dès la fin des manutentions, chaque soir, et dès finition des travaux,

- les chargements, les transports et les déchargements à pied d'œuvre,

- toutes les manutentions et toute la main d'œuvre,

- les dispositifs de sécurité découlant du Code du Travail et des règlements de sécurité de travailleurs,

- les retouches jusqu’au moment de la réception des ouvrages,

- l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés,

- toutes les interventions durant la période de garantie de parfait achèvement,

- les garanties légales obligatoires.

# Article 3 : SpÉcifications TECHNIQUES DES OUVRAGES

Les plans d’aménagement proposés correspondent à la solution retenue par le Maître d’Ouvrage. L’Entreprise ne pourra y apporter de modifications.

Voir la liste des plans dans le CCTP 00.

## Spécifications techniques gé­né­ra­les

L’Entreprise s’engage à fournir tous les éléments nécessaires pour valoriser les travaux d’économie d’énergie réalisés dans le cadre des certificats d’économie d’énergie, et notamment s’engage :

* + - à indiquer dans les PV de réception et DGD le lieu de réalisation des travaux et, pour chaque ligne concernée, les caractéristiques techniques des travaux d’économie d’énergie réalisés (niveau de performance et certification de qualité) en précisant que le niveau de performance fixé par le dispositif des CEE est respecté.
		- à joindre au PV de réception et DGD la fiche technique (marque et référence) du matériel installé pour les travaux valorisables dans le cadre des CEE
		- à compléter l’attestation sur l’honneur qui lui sera fournie à la fin des travaux par le maître d’ouvrage

## Spécifications techniques gé­né­ra­les

L'en­sem­ble des matériaux et équipements se­ra d'un bon ni­veau de qua­li­té : per­for­mant, fia­ble, fa­ci­le d'uti­li­sa­tion et d'en­tre­tien, du­ra­ble et confor­me aux nor­mes d'hy­giè­ne et de sé­cu­ri­té.

Une attention particulière sera portée sur les qualités acoustiques des matériaux.

### Matériaux

Tous les matériaux devront être de première qualité et de provenance agréée par le Maître d’Œuvre.

Ils devront satisfaire aux conditions des Normes Françaises et provenir d'usines agréées par le Maître d’Œuvre.

Les fournitures et matériaux, entrant dans les ouvrages et prestations du présent Lot, devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des « Documents de référence contractuels », visés ci-avant et aux normes qui y sont citées,

- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

### Cloisons

Le choix des produits (doublages, cloisons séparatives, plafonds) devra être établi en fonction de la nouvelle réglementation acoustique et en fonction des caractéristiques de la structure.

**Stockage :**

L’Entreprise devra obtenir l’accord du Maître de l’Ouvrage et du Maître d’Oeuvre pour le stockage des matériaux à l’abri des intempéries. Elle devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés. Les plaques de plâtre devront être posées sur un sol parfaitement plat à l'abri de l'humidité.

**Trace et implantation :**

L’Entreprise devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris à un nettoyage à l'emplacement des cloisons. Elle devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait.

**Reconnaissance des supports :**

L’Entreprise est tenue de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données. Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'Oeuvre, elle est censée avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état ne serait pas satisfaisant. Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l’Entreprise fait son affaire de l'état des fonds et demeure seule responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

**Règles de pose :**

Les éléments doivent être posés suffisamment secs pour permettre l'application immédiate des peintures et revêtements. Les angles rentrants ou saillants des cloisons sont réalisés par un clavetage. La finition des angles saillants est assurée par une bande armée. Toutes les précautions sont prises pour éviter les fissures par pontage des joints entre éléments, par désolidarisation haute et basse. Sont dus tous les renforts et collages adéquats, nécessaires à la bonne tenue des ouvrages. Le plus grand soin est apporté aux calfeutrements autour des menuiseries et au pied des éléments de cloisons.

**Tolérances :**

Après finitions, la règle de 2.00 ml de long appliquée suivant n'importe quelle direction, ne doit pas faire apparaître de flèches ni de bosses de plus de 2 mm. Dans le cas de non-conformité des ouvrages aux prescriptions, il est demandé à l’Entreprise et à ses frais, soit la démolition et la reconstruction de ces ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçages, ragréage...).

**Nettoyage :**

Après exécution de ses ouvrages, l’Entreprise devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et menuiseries, en général de l'ensemble des ouvrages salis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques. Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble de ses ouvrages ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

### Doublage périphérique + isolation sur mur béton :

Les doublages du type Placostil sur ossature bois seront constituées de la façon suivante :

- une ossature métallique Placostil constituée de rails Stil R 70 (70, 90, 100) et de montants Stil® M 70 (70, 90, 100) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,45 m, double montant,

- une plaque de parement constitué d’une plaque Placoplatre BA 25 Activ’Air de la marque PLACOPLATRE ou équivalent,

- des panneaux de laine minérale GR32 de la société ISOVER, épaisseur 6 cm R= 1,85 m2.K/W .

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placoplatre. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Caractéristiques :

Résistance Incendie : EI45

Résistance aux chocs : 120 J

### Encadrement bois

Les bois seront de premier choix sans aubier, choix de classe "A" ou "B" droit de fil. Les essences seront en bois indigènes résineux ou bois feuillus indigènes ou exotiques de qualité "A" suivant description des ouvrages faite ci-après.

Tous les bois seront traités préventivement avec un produit C.T.B.F. insecticide et fongicide non délavable.

Tous ces traitements seront exécutés conformément aux recommandations du C.T.B., de la F.N.I.B. et aux prescriptions formelles de mise en œuvre des fabricants, concernant en particulier la provenance des produits, les quantités, les délais et conditions de séchage.

La visserie sera de premier choix, cadmiée ou bichromaté.

Tous les ouvrages seront confectionnés avec la plus grande perfection.

Les parements seront parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni traces de sciage, ni flashs, les rives seront bien droites et sans épaufrures, l'ensemble des ouvrages sera poncé dans le cadre du présent lot avec une finition de surface prête à peindre ou à vernir.

Les assemblages seront parfaitement ajustés.

Les profils seront raccordés à double coupe d'onglet. Il sera fait toutes entailles, coupes biaises, traînées d'ajustement, tous percements et/ou tamponnages nécessaires pour la parfaite exécution des ouvrages.

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude et parfait aplomb à leur emplacement défini et figuré sur les plans joints au dossier.

Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois. Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur, en longueur et en profondeur. Elles sont exécutées de façon que les assemblages affleurent exactement les bois.

Les ouvrages qui ne sont pas jugés recevables seront immédiatement déposés et remplacés, de même si les entailles faites dans les bois nécessitent la modification ou même le remplacement des menuiseries, l'entrepreneur en subira seul toutes les responsabilités et charges.

### Plafonds

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU 25.222 et 25.232. Ces travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant du type de plafond considéré.

Pour tous les plafonds de tous types, l’Entreprise devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L’Entreprise déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Tous les matériaux employés devront répondre aux exigences du règlement de sécurité et être nantis d'un procès-verbal du C.S.T.B.

L’Entreprise devra respecter le calepinage des plans du Maître d’Oeuvre, ainsi que le positionnement des luminaires donné par le lot électricité. L’Entreprise préservera l'étanchéité de ses dernières. L’Entreprise réalisera un joint acrylique périphérique entre le plafond et mur.

La pose horizontale sera exécutée suivant le plan de calepinage accepté par le Maître d'Oeuvre, et conformément aux prescriptions du fabricant, y compris toutes coupes et découpes pour les autres corps d'état.

Dans le cas de plénums importants, il sera prévu une ossature primaire.

L’Entreprise prévoira un plénum minimum suivant ses plans exécution et la synthèse avec les corps d’état techniques pour permettre le passage des gaines et câblages. L’Entreprise se coordonnera avec les corps d’états Fluides, notamment pour l'implantation des luminaires encastrés dans le faux plafond.

### Peinture

L’Entreprise devra :

- tous les échantillons éventuels demandés par le Maître d’Œuvre ou le Maître de l’Ouvrage, pour le choix d'un type de produit ou le choix d'une couleur, selon une polychromie et une coloration au choix de du Maître d’Œuvre,

- à la fin de tous les travaux de peinture et de reprise après mise en jeu, l’Entreprise de peinture devra la réalisation du nettoyage de pré-réception et du nettoyage de réception de l'ouvrage par le Maître de l’Ouvrage. Il portera sur tous les équipements et ouvrages définis à l'article 5 du D.T.U. 59.1. En outre, l’Entreprise devra le nettoyage des vitrages toutes faces, le nettoyage des carrelages muraux et du sol, le nettoyage des châssis, de la robinetterie, de la quincaillerie, de la lustrerie, etc... D'une façon générale, les locaux seront livrés selon l'expression "habitables immédiatement" la liste des tâches de nettoyage définie au D.T.U. n'étant pas exhaustive,

- toutes les retouches nécessaires après réalisation des mises en jeu par les corps d'état concernés, sans restriction.

L'utilisation du rouleau et du pistolet sera tolérée, sauf avis contraire du Maître d’Œuvre ou des fiches techniques du fabricant. Il est précisé que :

- les lignes de repérage, dessins, etc..., seront supprimées par grattage ou ponçage soigné,

- toutes les boiseries seront soigneusement brossées avant d'être peintes,

- les travaux de peinture, qui auraient souffert des intempéries durant l'exécution ou le séchage, seront refusés et l’Entreprise en devra la réfection sans indemnité,

- la couche d'imprégnation sera appliquée sur toutes les faces visibles, cachées, feuillures, etc... La dépose et la repose des parecloses, pour l'exécution de cette tache seront à la charge du présent chapitre. Les couches devront couvrir parfaitement les surfaces peintes et dissimuler complètement les rebouchages éventuels. Des couches supplémentaires lui seront demandées si nécessaire, sans indemnité,

- la réception des parecloses et le remplacement de celles détériorées ou manquantes seront dus dans le cadre du présent chapitre,

- tous les travaux de préparation tels que : égrenage, ponçage, rebouchage, calfeutrage masticage, époussetage, seront très soigneusement effectués afin que les peintures soient parfaitement unies dans toutes leurs parties,

- le nombre de couches indiqué est un minimum, seule l'épaisseur et le résultat sont à prendre en considération,

- pendant l'exécution, le Maître d’Œuvre se réserve le droit de demander l'assistance du fabricant de peinture pour définir la compatibilité des produits utilisés.

L’Entreprise est tenue de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données. Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d’Œuvre, elle est censée avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait, par la suite, prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état des peintures ne serait pas satisfaisant. Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l’Entreprise fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve ne sera admise.

L’Entreprise est tenue de consulter le responsable des corps d'état le précédant afin d'être renseigné, si des adjuvants ou tout autre produit chimique ont été utilisés dans les ouvrages à peindre. L’Entreprise ne commence ses travaux qu'après remise en état parfaite des lieux par les autres corps d'état.

L’Entreprise procède, en temps utile, à l'examen de l'état de tous les subjectiles qu'il aura à peindre ou à revêtir, et s'assure notamment de la qualité du fini des parements et de leur conformité avec les tolérances demandées. La nature et la qualité des bois ainsi que la nature et la qualité des traitements primaires qu'ils ont reçus. :

L'alcalinité des maçonneries afin d'en limiter les effets.

Les incompatibilités physiques ou chimiques pouvant exister entre les subjectiles et les produits.

L'absence de calamine, graisse, rouille, etc..., sur les métaux.

L'état hygrométrique des supports et des conditions d'ambiance nécessaires.

Toutes observations doivent être faites en temps utile par l’Entreprise avant tout début d'exécution des travaux de peinture. Par la suite, aucune réclamation ne sera admise au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue ou l'aspect des peintures. Toutes les réfections complémentaires sont à la charge de l’Entreprise du présent lot.

L’Entreprise n'exécutera les travaux de peinture, de vernissage ou de lasurage que lorsque le taux d'humidité des subjectiles est inférieur ou égal à :

- 18 % pour les menuiseries extérieures,

- 12 % pour les menuiseries intérieures,

- 5 % pour les maçonneries et les plâtres.

Les températures minimales d'application sont indiquées par le fabricant, sans être inférieures à + 5°.

Avant l'application de toute couche, la surface est débarrassée de toutes souillures, poussières, etc.... Si le respect des délais d’exécution ou si les règles de l’art l’exigent, l’Entreprise est chargée d’intégrer les prestations et les frais afférents à un préchauffage total ou partiel des locaux, les frais d’installation et de consommation étant à sa charge. Les métaux ferreux sont livrés et posés avec peinture antirouille par chaque corps d'état intéressé. Dans le cas d'éraflures ou de manque de peinture antirouille à la suite de chocs, nettoyages, etc..., les parties rouillées sont parfaitement nettoyées à la brosse métallique. Le dérouillage est suivi de raccords à la peinture antirouille de même composition ou compatible.

Tous les tuyaux et canalisations, sans exception, apparents sont peints. L’Entreprise prend toutes dispositions pour assurer l'exécution de ces travaux, en coordination avec les autres corps d'état.

**Adjuvants et diluants :**

L’addition de produits adjuvants ou diluants n'est autorisée que sur prescriptions du CCTP ou du fabricant.

**Raccords et nettoyages :**

L’Entreprise doit les raccords de peinture après nettoyage final, partout où nécessaire de façon à présenter un travail impeccable lors de la réception. L’Entreprise doit les nettoyages et protection résultant de sa présence ou de ses travaux. Ces derniers peuvent être demandés à plusieurs reprises dans l'achèvement de ses travaux et chaque fois que le Maître d’Œuvre le juge nécessaire.

### Étanchéité à l’air

**Résultat :**

En matière d’étanchéité à l’air, l’objectif est d’atteindre un taux de perméabilité à l’air des parois très faible. Ce taux est exprimé en fonction des fuites d’air qui traversent une paroi et la différence de pression entre ses deux faces. Si ce taux est trop élevé, cela signifie que les parois du bâtiment laissent circuler trop d’air provenant d’infiltrations parasites telles que trous ou défauts de construction. En conséquence, la ventilation subit des perturbations et le bâtiment souffre de déperditions énergétiques. La RT 2012, basée sur les exigences BBC, a pour objectif une amélioration significative de l’efficacité énergétique des bâtiments.

La lutte contre les déperditions thermiques de l’enveloppe du bâti en constitue l’un des volets. Ainsi, pour les bâtiments résidentiels, en plus des exigences de performance thermique, elle requiert une performance d’étanchéité à l’air maximale de :

**Q4Pasurf < 0,6m3/(h.m2)**

En construction traditionnelle (parpaings, briques, etc.), on constate très souvent des défauts d’étanchéité à l’air aux jonctions murs/plancher, murs/plafond ou murs/menuiseries. Or, l’étanchéité à l’air des parois est indispensable pour atteindre les exigences de basse consommation d’énergie du bâti.

En France, les ouvrages en maçonnerie de petits éléments doivent être réalisés conformément au Document Technique Unifié (DTU) 20.1. Ce DTU considère que les parois maçonnées sont étanches à l’air, mais que dans le cas du non remplissage des joints verticaux, l’étanchéité́ à l'air repose alors entièrement sur celle apportée par l'application d'un enduit extérieur. Il préconise la mise en œuvre d’une membrane d’étanchéité à l’air coté intérieur, afin de renforcer et de garantir l’étanchéité à l’air des murs maçonnés.

**Règles de pose :**

La membrane d’étanchéité doit être posée de l’intérieur, avec des accessoires adaptés. Un adhésif haute performance sera mis en place pour le collage et le chevauchage des membranes. Un adhésif haute performance armé sera mis en place pour le traitement des pénétrants en bois PVC, bois, béton et métal. Des manchons à coller seront mis en œuvre pour le passage de tubes à travers la membrane dont le diamètre varie entre 75 et 125 mm. Des manchons adhésifs seront mis en œuvre pour le passage des gaines électriques à travers la membrane. Une colle élastique à haut pouvoir adhésif sera utilisée pour raccord entre les éléments d’étanchéité et les parois du système constructif.

**Test d’étanchéité à l’air :**

Le test d’étanchéité à l’air ou d’infiltrométrie. Une porte soufflante étanche équipée d’un ventilateur et d’appareil de mesure (blower door) est placée sur une ouverture du bâtiment à tester. Les entrées d’air sont obstruées (orifices des systèmes de ventilation, conduits non raccordés, ...) et les ouvertures fermées. Le bâtiment est ensuite mis en surpression ou en dépression à 50 Pa (équivalent à un vent de 32 km/h). Les pressions et les débits d’air à l’intérieur et à l’extérieur du bâtiment sont ensuite mesures. Deux tests seront réalisés. Le premier lorsque le bâtiment est Hors d’Eau / Hors d’Air. Le deuxième quand le bâtiment est fini.

### Acoustique

L’ensemble des installations devra se conformer à la législation en vigueur.

L’Entreprise :

- proposera les solutions les plus performantes,

- contrôlera le passage des gaines et fourreaux de l’électricien et du plombier afin de ne pas dégrader les isolations mises en place.

# Spécifications techniques particulières pour

Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif. Le titulaire du présent lot devra prévoir les adaptations nécessaires en fonction des dimensions des matériaux, produits et équipements qu'il proposera dans son offre. Les côtes sont définies comme suit : L x p x H (longueur x profondeur x hauteur).

## Installation de chantier

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections à chaque étape des prestations de l’Entreprise,

- le nettoyage quotidien de l’ensemble du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

*Localisation* : ensemble projet

**=> 1 ens**.

## Ébrasement bois intérieures pour portes

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la fourniture et pose d'une isolation thermique comprenant:

* Habillage de l’ébrasement sur les 4 faces des différentes ouvertures, coté intérieure assurant la jonction entre les nouvelles menuiseries et la finition intérieures.
* Profondeur en façade : 30cm
* Cadre complet comprenant linteau, tableaux et le retour sur le mur intérieur (largeur de retour 6 cm).
* Panneau contreplaqué bois Épaisseur 22 mm.
* Parement bois Essence Douglas ou techniquement équivalent
* Assemblage avec jonctions verticales à rainures et languettes
* Coupes à onglet dans les angles

- le nettoyage quotidien de l’ensemble du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

*P01 : 150 cm + 2x 215 cm = 710 cm x 1 ens* ***=> 7,10 ml***

*P02 : 90 cm + 2 x 215 cm = 520 x 2 ens* ***=> 10,40 ml***

*P03 : 180 cm + 2x 290 cm = 760 cm x 1 ens* ***=> 7,60 ml***

*P04 : 125 cm + 2x 2150 cm = 555 cm x 1 ens* ***=> 5,55 ml***

*P05 : 150 cm + 2x 2900 cm = 730 cm x 1 ens* ***=> 7,30 ml***

***Total*: 37,95 ml**

## Ébrasement bois intérieures pour fenêtres

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la fourniture et pose d'une isolation thermique comprenant :

* Habillage de l’ébrasement sur les 4 faces des différentes ouvertures, coté intérieure assurant la jonction entre les nouvelles menuiseries et la finition intérieures.
* Profondeur en façade : 30cm
* Cadre complet comprenant linteau, tableaux et tablette d’appui débordante. Y compris retour sur le mur intérieur (largeur de retour 6 cm).
* Panneau contreplaqué bois Épaisseur 22 mm.
* Parement bois Essence Douglas ou techniquement équivalent
* Assemblage avec jonctions verticales à rainures et languettes

- le nettoyage quotidien de l’ensemble du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

*F01 : 2x117 cm + 2x117 cm = 468 cm x 4 ens* ***=> 18,72 ml***

*F02 : 2x150 cm + 2x110 cm = 520 x 2 ens* ***=> 10,40 ml***

*F03 : 2x330 cm + 2x290 cm = 1240 x 4 ens* ***=> 49,60 ml***

*F03Bis : 2x300 cm + 2x290 cm = 1140 x 1 ens* ***=> 11,40 ml***

*F04 : 2x200 cm + 2x190 cm = 780 x 8 ens* ***=> 62,40 ml***

*F05 : 2x114 cm + 2x51 cm = 330 x 2 ens* ***=> 6,60 ml***

*F06 : 2x150 cm + 2x190 cm = 680 x 1 ens* ***=> 6,80 ml***

***Total*: 165,92 ml**

## Reprise de doublage avant pose ébrasement

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la découpe soignée du doublage existant

- la fourniture et la pose d’une ossature métallique Placostil constituée de rails Stil R100 et de montants Stil® M 100 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,450 m, double montant, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la fourniture et la pose de laine minérale GR32 de la société ISOVER ou équivalent, épaisseur 145 cm, R= 4,35 m2.K/W, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la pose de deux plaques de plâtre type BA13 de la marque Placoplatre ou équivalent avec vis, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la reprise de joint autour de la jonction,

- la réalisation des joints,

- le renforcement des angles,

- le nettoyage quotidien de l’ensemble du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

*P01 : 150 cm + 2x 215 cm = 710 cm x 1 ens* ***=> 7,10 ml***

*P02 : 90 cm + 2 x 215 cm = 520 x 2 ens* ***=> 10,40 ml***

*P03 : 180 cm + 2x 290 cm = 760 cm x 1 ens* ***=> 7,60 ml***

*P04 : 125 cm + 2x 2150 cm = 555 cm x 1 ens* ***=> 5,55 ml***

*P05 : 150 cm + 2x 2900 cm = 730 cm x 1 ens* ***=> 7,30 ml***

*F01 : 2x117 cm + 2x117 cm = 468 cm x 4 ens* ***=> 18,72 ml***

*F02 : 2x150 cm + 2x110 cm = 520 x 2 ens* ***=> 10,40 ml***

*F03 : 2x330 cm + 2x290 cm = 1240 x 4 ens* ***=> 49,60 ml***

*F03Bis : 2x300 cm + 2x290 cm = 1140 x 1 ens* ***=> 11,40 ml***

*F04 : 2x200 cm + 2x190 cm = 780 x 8 ens* ***=> 62,40 ml***

*F05 : 2x114 cm + 2x51 cm = 330 x 2 ens* ***=> 6,60 ml***

*F06 : 2x150 cm + 2x190 cm = 680 x 1 ens* ***=> 6,80 ml***

***Total*: 203,87 ml**

## Reprise de doublage devant ouverture rebouchée

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la découpe soignée du doublage existant

- la fourniture et la pose d’une ossature métallique Placostil constituée de rails Stil R100 et de montants Stil® M 100 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,450 m, double montant, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la fourniture et la pose de laine minérale GR32 de la société ISOVER ou équivalent, épaisseur 145 cm, R= 4,35 m2.K/W, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la pose de deux plaques de plâtre type BA13 de la marque Placoplatre ou équivalent avec vis, y compris les retours dans les ébrasures des menuiseries extérieurs,

- la reprise de joint autour de la jonction,

- la réalisation des joints,

- le renforcement des angles,

- le nettoyage quotidien de l’ensemble du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Salle 3 (2 ens x 4 m2) – Salle 3 (2 ens x 4 m2) – Vestiaire (1 ens x 2m2)*

***Total*: 10,00 m2**

## Reprise peinture

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la préparation des supports,

- le ratissage des murs,

- la préparation, le ponçage, et l’enduisage des supports,

- la pose d'une trame de toile de verre finition lisse,

- la réalisation d’une couche d’impression

- la réalisation de deux couches de peinture acrylique finition velours,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les produits, de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Salle 1 (90,00 m2) – Salle 2 (66,00 m2) – Salle 3 (50,00 m2) – Entrée (20,00 m2)*

***Total*: 226,00 m2.**

## Peinture sur ébrasement

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d’Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections des ouvrages voisins,

- le lavage et la préparation des supports,

- le ponçage, l’enduisage,

- la réalisation de deux couches de peinture glycérophtalique finition satinée,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

*P01 : 1 ens - P02 : 2 ens - P03 : 1 ens - P04 : 1 ens - P05 : 1 ens**- F01 : 4 ens - F02 : 2 ens - F03 : 4 ens - F03Bis : 1 ens - F04 : 8 ens - F05 : 2 ens - F06 : 1 ens*

***Total*: 28 ens.**

## Contre-cloison technique – 2 Glasroc 13

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la préparation des supports,

- la fourniture et la pose d’une ossature métallique Placostil constituée de rails Stil R48 et de montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,450 m, double montant,

- la pose de deux plaques de plâtre type Glasroc® H Ocean 13 fixées à l’aide de vis Hydrostil®+ TTPC 500h.

- la réalisation des joints : Les joints entre plaques seront traités avec la bande à joint Hydro Tape et l’enduit Placomix® Hydro.

- le renforcement des angles,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en oeuvre.

*Caractéristiques :*

*Résistance Incendie : EI45*

*Résistance aux chocs : 120 J*

***Localisation* :** *Local technique (66,00 m2)*

***Total*: 66,00 m2**

## Peinture murale

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la préparation des supports,

- la préparation, le ponçage, et l’enduisage des supports,

- la pose d'une trame de toile de verre finition lisse,

- la réalisation de deux couches de peinture acrylique finition satinée,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les produits, de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Local technique (66,00 m2)*

***Total*: 66,00 m2**

## Peinture sous face toiture

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d’Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections des ouvrages voisins,

- le lavage et la préparation des supports,

- le ponçage, l’enduisage,

- le rebouchage et le masticage,

- la réalisation de deux couches de peinture glycérophtalique finition satinée,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* : 180 m2**

***Total*: 180,00 m2.**

## Nettoyage général

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- le nettoyage des parois, des sols, des menuiseries, des plafonds, des vitres, dès l’enlèvement de toutes les protections,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- toutes les sujétions d’exécution.

***Localisation* :**

 ***Salle d’animation :***

*Phase 1 : 1 ens*

*Phase 2 : 1 ens*

*Phase 3 : 1 ens*

***Total*: 3 ens.**

## D.O.E.

En fin de chantier, l'Entreprise remettra au Maître d’Oeuvre en 2 exemplaires papier et un exemplaire informatique sur clé USB, un dossier technique conforme à la réalisation selon les modalités notifiées dans le CCAP avec les principaux documents suivants :

- les plans d’exécution,

- les études Béton armé avec approbation du Contrôleur Technique,

- les notices de calcul,

- les dispositions prises pour le tri des produits de démolition, de déchets, d’emballages, etc.

- les bons de décharges,

- les Avis Techniques de tous les produits et matériaux utilisés,

- les documentations techniques de tous les produits utilisés,

- les attestations d’assurances RC + RGD,

- les attestations de bonne exécution.

**=> 1 ens**.